

## LA POURSUITE D'ÉTUDES

### Après le DUT

---

Après l'obtention de son Diplôme Universitaire de Technologie, l'étudiant conserve toutes les possibilités d'avenir.

Il peut, s'il le souhaite se lancer sur le marché du travail, mais il peut aussi continuer son cursus universitaire.

Les choix de poursuite d'études qui se présentent à lui sont les suivants :

- » La licence professionnelle, en une année, elle permet une spécialisation dans le domaine déjà étudié dans le cadre de son DUT les deux années précédentes.
- » La licence générale, en une année, elle ouvre sur une poursuite d'études à plus long terme.
- » Le master, en trois ans après le DUT (une année de licence puis deux années d'études supplémentaires).
- » Le diplôme d'ingénieur, en trois ans, après l'obtention du DUT (trois années en école d'ingénieur).